

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IDAM Small Asia

(Part I) – FR0013453032

Cet OPCVM est géré par IDAM

Objectifs et Politique d'investissement

Classification AMF : Actions Internationales

Objectif de gestion : L'objectif De l'OPCVM est de réaliser une performance nette de frais supérieure à 5% annualisés sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence : En l'absence d'indice d'actions de petites et moyennes capitalisations du continent asiatique pertinent, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence.

Stratégie de gestion : L'OPCVM est investi à hauteur de 75% minimum en actions de petites et moyennes capitalisations boursières (inférieurs à \$5 Milliards de capitalisations boursières à l'investissement) du continent asiatique.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie de l'OPCVM, l'OPCVM pourra être investi dans des titres de créances négociables et instruments du marché monétaire dans la limite maximum de 10% de l'actif net. La société de gestion/le gérant mènera sa propre analyse de crédit pour sélectionner des titres.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre à travers une approche bottom up (approche dite ascendante) et de stock picking. Ces approches consistent en une étude des fondamentaux de l'entreprise et ont pour objectif de capturer un surcroît de performance par rapport à l'univers d'investissement du fonds.

- L'approche *bottom up* se traduit par la sélection d'actions cotées présentant le plus fort potentiel de revalorisation au regard de critères établis par la Société de Gestion avec le concours d'IDMidCaps SASU (membre de l'ANACOFI-CIF E002570) qui est conseiller en investissement financier du fonds. Cette approche est fondée sur l'analyse quantitative de multiples qui permet de pouvoir identifier des sociétés présentant un point d'entrée potentiellement intéressant ou une inefficience relative en termes de valorisation. Ce screening repose sur l'utilisation de la base de données développée par l'équipe de recherche d'IDMidCaps qui regroupe un large panel de données financières (compte de résultat, bilan, flux de trésorerie, données par action, liquidité quotidienne et multiples de valorisation).

- Cette approche est complétée par une analyse fondamentale effectuée par les gérants d'IDAM et les analystes d'IDMidCaps de chaque valeur de l'univers d'investissement sélectionnée au travers de l'étape précédente. Cette analyse fondamentale mêlant l'analyse quantitative et l'analyse qualitative dans la phase de *stock picking* intègre notamment la compréhension du modèle économique de l'entreprise, de ses produits, de

son positionnement stratégique, de ses barrières à l'entrée, de la concurrence, de son historique, ainsi que de ses perspectives de croissance et de rentabilité et de sa valorisation. Cette dernière constitue l'élément central du processus d'investissement. Le calcul de la valeur intrinsèque repose sur une approche multicritère (DCF et comparaison boursière).

Le conseiller, IDMidCaps (ORIAS 13000278 – France Actionnaire), n'est pas associé au processus de prise de décisions d'investissement qui relèvent de la compétence et de la responsabilité exclusive d'IDAM.

La construction de portefeuille recherche une diversification optimale sans référence à la composition d'un indice. En tout état de cause l'allocation sectorielle du portefeuille n'est qu'une résultante du choix des titres issu d'un premier filtre purement *bottom up*. La construction finale du portefeuille sera néanmoins sujette au filtre de gestion de la liquidité des valeurs sélectionnées qui pourra altérer l'allocation décidée pour chacune d'entre elles : A l'initiation d'une position, le flottant de la valeur et surtout son volume de transactions hebdomadaire moyen sur les 3 derniers mois seront analysés et devront être en adéquation avec la liquidité offerte par l'OPCVM. Toute insuffisance à ce regard pourra réduire l'allocation « fondamentale » décidée.

Le Fonds n'aura pas recours aux instruments financiers à terme, ni aux acquisitions et cessions temporaires de titres.

La stratégie mise en œuvre est discrétionnaire ; elle est tournée vers le long terme.

Conditions de souscription et de rachat : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié en France et est datée de ce même jour. Les demandes de souscription / rachat sont centralisées jusqu'à 12H00 la veille de chaque jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré) auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les revenus sont capitalisés.

Un dispositif de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre par IDAM. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique *dispositif de plafonnement des rachats* du prospectus, disponible sur le site www.id-am.fr.

Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique d'un fonds investi dans des sociétés éligibles à l'actif du fonds. Il reflète donc principalement le risque du marché des petites et moyennes capitalisations sur lesquelles le fonds est investies.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Aucune garantie du capital ou protection partielle du capital n'est associée à ce FCP.

Risques importants non pris en compte :

Risque de liquidité : l'OPCVM est exposé en majorité à des sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Cela peut faire baisser la valeur liquidative plus fortement et plus rapidement.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du portefeuille.

Présentation des Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2,00%
FRAIS DE SORTIE	Non applicable

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1.35% *

*Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	15% de la performance au-delà d'une performance de 5% annualisée nette de frais *

(*) Aucune commission de surperformance prélevée au titre de l'exercice clos au 31/12/2020.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance rémunère la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elle est mise en place pour la première fois entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, puis ultérieurement sur des périodes de référence courant de la première valeur liquidative du mois de janvier de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus de l'OPCVM, qui est disponible au siège social de la société de gestion ou par simple demande à l'adresse mail suivante : contact@id-am.fr. La politique de rémunération de la société de gestion est-elle aussi disponible sur simple demande à la même adresse.

Performances passées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances de l'OPCVM sont dividendes nets réinvestis.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée.

Le fonds a été créé le 17/12/2019

La part a été créé le 06/02/2020

Devise : Euro

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Des informations supplémentaires sur l'OPCVM et sur ses différentes parts, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les dernières valeurs liquidatives de I D A M Small Asia peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion au 83 bd Malesherbes 75008 Paris ou par mail à l'adresse suivante : contact@id-am.fr. Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel de l'OPCVM sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion est-elle aussi disponible sur simple demande par mail à l'adresse suivante : contact@id-am.fr. Ces détails comprennent notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'IDAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. IDAM est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/01/2021.